

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.01202

**SAINT-ETIENNE - 70 RUE DE LA MONTAT - CONVENTION
D'OCCUPATION D'UN PARKING PROPRIÉTÉ DE L'EPASE
POUR LE PERSONNEL MÉTROPOLITAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que l'EPASE est propriétaire de places de stationnement 70 rue de la Montat à Saint-Etienne, parcelle cadastrée DX 311,

CONSIDERANT que l'EPASE a accepté de mettre à disposition de la Métropole 6 places de stationnement pour la période courant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention d'occupation précaire est conclue entre Saint-Etienne Métropole et l'EPASE pour la mise à disposition de 6 places de stationnement situées 70 rue de la Montat à Saint-Etienne, parcelle cadastrée DX 311.

ARTICLE 2

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 6 mois qui débute au 1^{er} juillet 2023, moyennant une redevance d'occupation fixée annuellement à 125 € HT par place, payable par trimestre, terme à échoir et non révisable.

Au titre des contributions, impôts et charges, la Métropole remboursera 20 % de la taxe foncière de la parcelle DX 311.

ARTICLE 3

La dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours, chapitre 011, article 6132.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 29/11/2023
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231120-C2023012020

Date de mise en ligne : 29 novembre 2023